



LES BREVETS FEDERAUX D'ENTRAINEUR

Brevet Fédéral d'Entraîneur Second Niveau

BFE 2 2012

Applicable au 1^{er} mars 2012

*Les dispositions de ce règlement du BFE 2 complètent celles du règlement général des Brevets Fédéraux d'Entraîneur.
Les points nouveaux du règlement sont signalés par un trait en marge et un surlignage.*

SOMMAIRE

1	Généralités	3
2	Passerelles accordées avec les diplômes d'Etat	3
3	Référentiel professionnel de l'entraîneur second Niveau dans sa discipline	3
4	Organisation de la formation.....	4
4.1	La méthodologie de l'entraînement.....	4
4.2	La préparation mentale	4
4.3	L'éthique, le sport propre, l'hygiène et la santé.....	5
5	Déroulement des épreuves de certification	5
5.1	UC 1 : Connaissances techniques et réglementaires	5
5.2	UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement dans la discipline.....	5
5.3	UC 3 : Analyse, évaluation, optimisation d'un couple	5
6	Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience – VFAE	6
6.1	Recevabilité des dossiers	6
6.2	Jury compétent	6
6.3	Dossier de VFAE	6
7	Organisation des sessions d'examen BFE 2	6
7.1	Programmation des examens	6
7.2	Jury.....	7
7.3	Dossier et délais d'inscription	7
8	Référentiel de certification BFE 2	8
8.1	UC1 : Connaissances	8
8.2	UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement.....	8
8.3	UC 3 : optimisation d'un couple ou d'une équipe.....	9
9	Note d'orientation BFE 2.....	11
9.1	UC 1.....	11
9.2	UC 2.....	11
9.3	UC 3.....	11
10	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Dressage.....	13
10.1	UC 1 :	13
10.2	UC 2 :	13
10.3	UC 3 :	13
11	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 CSO	14
11.1	UC 1.....	14
11.2	UC 2.....	14
11.3	UC 3.....	14
12	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 CCE.....	15
12.1	UC 1.....	15

12.2	UC 2.....	15
12.3	UC 3.....	15
13	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Hunter.....	17
13.1	UC 1.....	17
13.2	UC 2.....	17
13.3	UC 3.....	17
14	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 TREC.....	18
14.1	UC 1.....	18
14.2	UC 2.....	18
14.3	UC 3.....	18
15	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Horse Ball.....	19
15.1	UC 1.....	19
15.2	UC 2.....	19
15.3	UC 3.....	19
16	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Endurance.....	20
16.1	UC 1.....	20
16.2	UC 2.....	20
16.3	UC 3.....	20
17	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Pony Games.....	21
26.1	UC 1.....	21
26.2	UC 2.....	21
26.3	UC 3.....	21
18	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Attelage.....	22
27.1	UC 1.....	22
27.2	UC 2.....	22
27.3	UC 3.....	22
19	Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Voltige.....	24
19.1	UC 1.....	24
19.2	UC 2.....	24
19.3	UC 3.....	24
20	Grilles d'évaluation Brevet Fédéral d'Entraîneur 2.....	25

1 Généralités

Le Brevet Fédéral d'Entraîneur second Niveau – BFE 2 – certifie des compétences pour entraîner des couples aux niveaux de compétition Amateur, Club et Ponam dans une discipline.

Il est créé pour les disciplines suivantes :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1. Dressage | 7. Pony games |
| 2. Saut d'Obstacles | 8. Trec |
| 3. Concours Complet | 9. Horse ball |
| 4. Attelage | 10. Hunter |
| 5. Endurance | 11. Equitation Western |
| 6. Voltige | |

Il pourra être créé ultérieurement pour d'autres disciplines.

2 Passerelles accordées avec les diplômes d'Etat

Le détenteur d'un BFE 2 Dressage, CSO ou CCE obtient par équivalence les UC 1 et 3 du DE JEPS – Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention perfectionnement sportif – de la discipline correspondante.

3 Référentiel professionnel de l'entraîneur second Niveau dans sa discipline

L'entraîneur de compétition dont la compétence est certifiée par le BFE 2 assure les fonctions suivantes :

- Conception d'un programme d'entraînement,
- Conception et conduite de séances collectives ou individuelles d'entraînement dans la discipline en prenant en compte les contraintes liées au fonctionnement de la structure dans lequel il est mis en œuvre,
- Coaching en compétitions de cavaliers dans les divisions Club, Ponam et Amateur,
- Conçoit et met en œuvre des interventions formatives portant sur l'entraînement dans sa discipline.

A ce titre il met en œuvre les compétences suivantes dans ses activités :

- Intègre une démarche d'entraînement visant l'optimisation de la performance dans la discipline,
- Poursuit une démarche éducative qu'il associe aux valeurs du sport, de la compétition et du Fair Play,
- Prend en compte les contraintes réglementaires de la discipline,
- Gère la logistique, le suivi et l'accompagnement des chevaux et des cavaliers,
- Planifie l'entraînement en fonction d'un programme de compétitions établi et d'échéances fixées,
- Prend en compte la charge de travail des chevaux ou des poneys ainsi que le respect et le bien être du cheval,
- Organise la préparation technique, tactique, physique des couples au regard de la performance visée,
- Prend en compte la dimension psychologique de la pratique sportive tant dans la préparation que dans les situations de compétition,
- Adapte son programme en fonction des situations et problèmes rencontrés en s'appuyant sur ses observations et évaluations,
- Conçoit et conduit des interventions formatives sur l'entraînement et la méthodologie de l'entraînement,

- Analyse ses pratiques professionnelles et cherche à les améliorer, notamment par le biais de la formation continue.

4 Organisation de la formation

La formation est organisée par la FFE ou par les Comités Régionaux d'Équitation après agrément de la formation par FFE Formation.

Chaque CRE souhaitant mettre en place une formation en fait la demande auprès de FFE Formation et remplit le dossier d'agrément sur le formulaire dédié précisant :

- L'intitulé de la formation, la discipline concernée,
- Les dates et lieu(x) de déroulement prévus,
- Les conditions particulières d'accès à la formation – pré requis régionaux...
- Le tarif d'inscription et les éventuelles possibilités de prise en charge,
- Le contact régional pouvant renseigner sur la formation,
- Un plan de formation précisant le lieu, la durée, le ou les intervenants, et les objectifs et contenus des interventions détaillées par demi-journées au moins. Ce plan doit préciser pour les situations d'optimisation à partir de quel public : analyse vidéo, analyse à partir de public à définir, situation de travail des stagiaires à cheval...

Après étude du dossier de demande d'agrément, s'il est validé, FFE Formation délivre au CRE un numéro d'agrément pour cette formation et inscrit le module au calendrier national consultable sur le site www.ffe.com.

Le CRE délivre une attestation de formation aux stagiaires à l'issue de la formation – téléchargeable sur le site internet fédéral – et en envoie copie à FFE Formation. Cette attestation est valable trois ans pour s'inscrire à l'examen.

La formation s'adresse à des enseignants ayant déjà une expérience de l'entraînement dans la discipline. Elle doit avoir une durée minimale de 35 heures et recevoir un agrément de la FFE.

Le candidat à l'examen doit fournir une attestation de suivi d'une formation agréée pour pouvoir s'y inscrire. Des allègements de formation pourront être accordés par le CRE organisateur à des enseignants déjà titulaires d'un BFE 2 dans une autre discipline.

L'organisateur de la formation peut prévoir un volume de formation supérieur à 35 h et traiter les différents domaines sur des volumes horaires permettant d'y associer plus de terrain.

La formation doit comprendre au moins des interventions sur :

4.1 La méthodologie de l'entraînement

Intervention de 3h minimum encadrée par un cadre technique ou un spécialiste de l'entraînement, effectuée en lien avec la ou les disciplines concernées et portant sur :

- La définition et les facteurs de la performance,
- Les étapes, le contexte d'entraînement,
- Les grands principes de l'entraînement : la programmation, la planification, les cycles.

4.2 La préparation mentale

Intervention de 3 h minimum conduite par un spécialiste – idéalement en co-animation avec un technicien et avec un prolongement sur le terrain et portant sur :

- La connaissance des facteurs psychologiques de la performance,
- Une introduction à la psychologie du sport appliquée à l'entraînement et à la compétition en équitation : la motivation, la confiance, la préparation à la compétition et les habiletés mentales du compétiteur,

- Une information sur quelques outils pratiques de l'entraîneur : l'imagerie, la relaxation, les techniques de concentration et d'attention, les routines,
- La relation entraîneur entraîné : reconnaissance, débriefing...

4.3 L'éthique, le sport propre, l'hygiène et la santé

Intervention d'1 h minimum effectuée par un cadre technique ou un spécialiste « Santé, prévention et dopage » portant sur :

- La notion d'hygiène liée au sport : préparation physique, alimentation...
- Le dopage animal et humain : définition, principe, contrôle, conseils pratiques...
- Les conduites addictives.

Il est souhaitable de donner des outils aux stagiaires leur permettant de travailler les aspects réglementaires et la terminologie hors présentiel. Dans le cas de formation en présentiel sur ces aspects, il faut ajouter ces volumes horaires correspondants aux 35 h minimum prévues.

L'examen nécessitant la réalisation d'un dossier relatant un cycle d'entraînement, il est important qu'un Cadre Technique intervienne dans la formation pour préciser aux stagiaires les éléments attendus pour cette épreuve et dans le dossier à présenter. Un accompagnement à la rédaction du dossier peut être proposé et justifier des volumes horaires de formation supplémentaires.

5 Déroulement des épreuves de certification

Les épreuves comportent 3 UC :

5.1 UC 1 : Connaissances techniques et réglementaires

Épreuve théorique écrite sous forme de QCM et de questions ouvertes.

5.2 UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement dans la discipline

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moins deux mois avant la date l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive – championnat de France Amateur ou Club de niveau Club 1 minimum ou Ponam de niveau équivalent, dans la discipline concernée.

Présentation du document : 20 minutes.

Soutenance et entretien : 20 minutes.

5.3 UC 3 : Analyse, évaluation, optimisation d'un couple

(ou d'une équipe pour les disciplines collectives)

Le candidat conduit une séance d'optimisation *pour 1 couple ou une équipe dans la discipline* :

- Évaluation * du ou des couples en activités : choix d'un objectif individuel d'optimisation.
- Mise en œuvre de l'entraînement visant l'optimisation*.
- Entretien (auto évaluation et questions du jury).

* Ces situations et le timing sont précisés dans le règlement spécifique par discipline.

L'obtention du BFE 2 dans une discipline dispense du passage de l'UC 2 pour le BFE 2 dans une autre discipline.

Le règlement du BFE 2 par discipline ainsi que la note d'orientation à l'attention des candidats, organisateurs, formateurs et examinateurs donnent toutes les précisions sur le déroulement des examens dans chaque discipline.

Les épreuves sont évaluées en utilisant les grilles d'évaluation réglementaires.

Le candidat doit acquérir l'ensemble des Unités Capitalisables pour obtenir le BFE 2. En cas d'échec partiel, il peut conserver le bénéfice de la ou des unités capitalisables validées pendant une période de **3 ans** à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

6 Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience – VFAE

6.1 Recevabilité des dossiers

Pour que le dossier de VFAE soit recevable – partie 1 – il faut justifier d'une expérience en rapport avec le diplôme demandé, continue ou non, salariée, indépendante ou bénévole, pendant une durée totale d'au moins 3 ans et correspondant à un minimum de 2400 heures. L'expérience doit être en rapport direct avec la spécialité du diplôme visé : l'entraînement dans la discipline et la participation aux championnats de France dans la division Amateur ou Club 1 minimum ou Ponam niveau équivalent.

Remarque : le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le même diplôme, et pas plus de deux demandes disciplinaires par an.

6.2 Jury compétent

Les dossiers – partie 2 – des candidats au BFE par la voie de la VFAE sont examinés par un jury tel que défini au point 7.2 du présent règlement.

6.3 Dossier de VFAE

Le candidat au BFE 2 par la voie de la VFAE doit constituer un dossier en utilisant le cadre proposé – site www.ffe.com – permettant de vérifier l'adéquation entre l'expérience et les compétences visées.

Il doit renvoyer son dossier complet en 4 exemplaires à FFE Formation.

Les justificatifs demandés doivent être joints aux dossiers. Tout dossier incomplet sera retourné.

La partie 1 du dossier permet de statuer sur sa recevabilité. Si la partie 1 est recevable, la partie 2 sera étudiée dans le cadre d'une session d'étude de dossiers.

Le jury peut convoquer le candidat pour un entretien lors de la session d'examen.

En cas d'obtention partielle de VFAE, un candidat peut s'inscrire en complément aux épreuves de l'examen final ou représenter un dossier de VFAE – 1 demande par année civile seulement.

La validité des UC est de trois ans.

7 Organisation des sessions d'examen BFE 2

7.1 Programmation des examens

Les sessions d'examen sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative d'un CRE.

Le CRE qui désire organiser une session en fait la demande grâce à une DUSE – Déclaration Unique de Session d'Examen, formulaire type téléchargeable en ligne. Il y fait figurer la date, la discipline concernée, le montant des frais d'inscription, le nombre maximum de candidats et la composition du jury.

Dans le cas où la formation est sous-traitée, le CRE doit valider la DUSE.

La FFE valide la DUSE et publie sur le site www.ffe.com les dates et lieux de l'examen ainsi que le déroulement et les conditions pour s'y inscrire.

Un examen peut être réservé aux candidats de la région mais cela doit être précisé dans la DUSE.

La date de la session d'examen doit être fixée au plus tard au début de la formation. Il est conseillé d'organiser le passage de l'UC 1 le dernier jour de la formation pour alléger le programme de la session

d'examen. La date de l'UC 1 doit être mentionnée sur la DUSE et un délai minimum d'un mois est requis entre le dépôt de la DUSE et l'organisation de l'UC 1.

Les grilles d'évaluation et le Procès-verbal sont téléchargeables sur le site internet www.ffe.com dans l'espace FFE Club SIF, rubrique Formation/documents.

7.2 Jury

Le jury du BFE 2 est composé :

- D'un Président de jury : le Directeur Technique National ou son représentant désigné,
- D'experts fédéraux de la discipline,
- D'entraîneurs professionnels reconnus,
- De CTS,
- Le jury peut s'entourer d'assesseurs qualifiés.

Le jury proposé par l'organisateur doit être précisé dans la DUSE et validé par la DTN.

Les UC 2 et 3 doivent être jugées par un jury comportant un minimum de deux membres.

Le formateur technique référent ne doit pas être membre du jury de l'UC 3.

7.3 Dossier et délais d'inscription

Le brevet fédéral niveau 2 s'adresse à des enseignants ayant déjà une expérience et un vécu de l'entraînement dans la discipline. L'inscription à l'examen est réservée aux enseignants pouvant faire valoir une expérience professionnelle de 2400 heures minimum attestée.

Les pièces justificatives acceptées sont : contrat de travail, fiche de paie, déclaration de dirigeant MSA etc., à l'exclusion de toute attestation non officielle.

La validation de cette expérience professionnelle est formalisée par une attestation de la DTN produite à réception des pièces justificatives, elle n'a pas de limite de durée de validité. Cette attestation est obligatoire pour déposer un dossier d'inscription recevable à une session d'examen BFE.

Les inscriptions se font au plus tard 2 mois avant la date de la session d'examen auprès du CRE organisateur.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour s'inscrire à l'examen, le candidat doit faire parvenir au CRE organisateur :

- L'attestation de la DTN de validation des 2400 h d'expérience professionnelle,
- L'attestation de suivi de la formation obligatoire,
- Le dossier correspondant à l'UC 2 en trois exemplaires,
- Une photocopie de sa licence en cours de validité sur laquelle doit figurer son diplôme d'enseignant – **BEES, BPJEPS, CQP EAE ou tout autre titre équivalent** ; à défaut, joindre une photocopie du diplôme d'enseignant.

Un nombre limite de places est ouvert par session. Le nombre de places sera pourvu par ordre d'inscription et à réception du dossier complet.

Les inscriptions sont gérées par le CRE organisateur qui doit s'assurer que les dossiers d'inscription sont complets et comprennent bien pour chaque candidat les attestations de formation validant la formation obligatoire.

Le CRE organisateur envoie à FFE Formation dans les 10 jours suivant l'examen :

- Le procès verbal règlementaire complété téléchargeable sur le site ffe.com,
- Les grilles d'évaluation renseignées et signées par les jurys,
- Les dossiers des candidats comprenant les attestations de formation,
- Un exemplaire du dossier présenté pour tous les candidats de l'UC 2.

Les résultats sont définitifs après contrôle et validation de la session d'examen par la FFE, qui enverra les diplômes aux candidats.



Brevet Fédéral d'Entraîneur 2012 BFE 2

8 Référentiel de certification BFE 2

Les modalités de certification sont définies dans le règlement du BFE 2 par discipline et complétées dans la note d'orientation.

8.1 UC1 : Connaissances

OT 1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'entraînement au niveau Amateur, Club et Ponam.

OI 1-1 : EC de rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline

OI 1-1.1 : EC d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité.

OI 1-1.2 : EC d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours.

OI 1-2 : EC de rappeler les connaissances fondamentales de la discipline

OI 1-2.1 : EC de définir le contexte général de la discipline (historique, évolutions, spécificités).

OI 1-2.2 : EC de définir les termes techniques employés en équitation et plus spécifiquement ceux utilisés dans la discipline.

OI 1-2.3 : EC de définir les facteurs de la performance pour le cheval et le cavalier dans la discipline : domaine technique, tactique, physique et psychologique.

OI 1-3 : EC de rappeler les étapes et principes de l'entraînement

OI 1-3.1 : EC de définir les termes employés dans l'entraînement.

OI 1-3.2 : EC d'énoncer les principes fondamentaux de l'entraînement.

OI 1-3.3 : EC de décrire les étapes de l'entraînement.

8.2 UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement

OT 2 : EC de concevoir, de mettre en œuvre et de présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive - championnat national du niveau Club 1 minimum Ponam de niveau équivalent ou Amateur dans la discipline.

OI 2-1 : EC de situer un (ou des) couple(s), ou une équipe par rapport au niveau de l'échéance visée.

OI 2-1.1 : EC d'analyser les contraintes techniques, physiques, tactiques et psychologiques mises en jeu lors de l'échéance préparée.

OI 2-1.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre les modalités d'évaluations pour situer le niveau du (ou des) couple(s) ou équipe(s) par rapport aux contraintes identifiées.

OI 2-2 : EC de concevoir et mettre en œuvre un cycle d'entraînement

OI 2-2.1 : EC de concevoir une planification et une programmation sur une saison de compétition.

OI 2-2.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre les situations d'entraînement en fonction des objectifs et du contexte.

OI 2-2.3 : EC d'adapter le plan d'entraînement en cours de cycle en fonction de son évaluation et/ou du contexte.

OI 2-3 : EC d'évaluer un cycle d'entraînement.

OI 2-3.1 : EC de comparer et d'analyser la performance obtenue par rapport aux objectifs fixés initialement.

OI 2-3.2 : EC d'identifier les éléments du plan d'entraînement ayant favorisé ou limité la performance.

8.3 UC 3 : optimisation d'un couple ou d'une équipe.

OT 3 : EC d'optimiser la performance d'un (ou des) couple (s) ou une équipe dans le cadre d'un entraînement dans la discipline.

OI 3-1 : EC d'établir un diagnostic sur la performance d'un couple ou d'une équipe

OI 3-1.1 : EC d'identifier et d'analyser les éléments clés de la performance du couple ou de l'équipe.

OI 3-1.2 : EC de proposer et de justifier un ou des objectifs de travail permettant d'optimiser la performance.

OI 3-2 : EC de conduire une séance d'entraînement pertinente dans la discipline visant l'optimisation de la performance du couple ou de l'équipe.

OI 3-2.1 : EC de choisir et de mettre en œuvre une ou des situations d'entraînement pertinentes en adéquation avec les objectifs visés.

OI 3-2.3 : EC d'adapter la situation d'entraînement en fonction du déroulement pour une optimisation efficace de la performance.

OI 3-3 : EC d'évaluer une situation d'entraînement.

OI 3-3.1 : EC d'évaluer le résultat de la séance d'entraînement.

OI 3-3.2 : EC de justifier ses choix techniques et pédagogiques.

OI 3-3.3 : EC de définir un ou des objectif(s) de travail à moyen et long terme.



Brevet Fédéraux d'Entraîneur Deuxième Niveau (BFE2)

9 Note d'orientation BFE 2

A l'attention des candidats, formateurs, évaluateurs et organisateurs de sessions d'examens.

9.1 UC 1

Durée de l'épreuve 1 heure *. Au cours de l'épreuve le candidat gère son temps comme il le souhaite entre les différentes questions : questions ouvertes ou QCM. L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Cette épreuve en lien avec la discipline concernée porte sur :

- L'histoire, les évolutions, les spécificités de la discipline,
- La réglementation générale et spécifique de la discipline et plus particulièrement aux niveaux concernés,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation ou de la discipline et de l'entraînement,
- Les connaissances techniques et de l'entraînement dans la discipline.

* Sauf TREC 1h30 : épreuve d'orientation en supplément.

Les questions ouvertes ne sont pas des questions de dissertation et font appel à des réponses synthétiques : type définition, dessin de parcours, liste...

Toute demande de QCM pour l'examen doit être effectuée au minimum 15 jours avant la date d'examen.

9.2 UC 2

Le rapport de 15 à 20 pages présente :

- un cycle d'entraînement composé généralement de 15 à 20 séances et intégrant des participations à des compétitions préparatoires. L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive – championnat National dans la division Club 1 minimum ou Amateur ou Ponam de niveau équivalent, dans la discipline concernée.

Le candidat doit avoir lui-même :

- Pensé et conçu le cycle d'entraînement présenté (ou avoir été fortement impliqué dans sa conception),
- Été l'acteur principal de la mise en œuvre de ce cycle sur le terrain,
- Effectué le bilan de ce cycle.

Le candidat présente son cycle d'entraînement pendant une durée d'environ de 20 minutes sans intervention du jury - une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permet pas de valider cette épreuve.

Le candidat organise sa présentation comme il le souhaite en utilisant les outils de présentation de son choix. *NB : Dans le cas où le candidat souhaite utiliser l'informatique ou la vidéo, il lui incombe de se présenter à l'épreuve avec son ordinateur portable personnel.*

La présentation sera suivie d'un entretien avec un questionnement du jury d'une durée maximale de 20 minutes. Le jury questionne le candidat sur les éléments qu'il souhaite voir plus approfondis ou qui n'auraient pas été traités. Le candidat doit faire preuve de maîtrise de la méthodologie de l'entraînement.

9.3 UC 3

Le candidat est évalué sur une séance d'optimisation qu'il met en œuvre à partir de l'observation d'un couple ou d'une équipe (pour les disciplines collectives) dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le public d'application de cette épreuve doit être du niveau théorique de l'épreuve – cheval et cavalier Club 1 ou Club Elite minimum, Ponam de niveau équivalent ou Amateur – et doit être compétiteur dans la discipline.

Le jury peut modifier la situation de compétition en conformité avec le règlement pendant la session d'examen – ex : modifier le parcours, le barème...

Le candidat observe le cavalier sur la situation de compétition définie dans le règlement spécifique de la discipline sans en avoir assuré la détente. A la suite de son observation, il procède en présence du ou des cavalier(s) à l'analyse de la prestation et définit les objectifs de son optimisation – cette présentation ne porte pas sur les moyens ni sur les situations pour atteindre les objectifs. Le jury n'intervient pas lors de cette présentation et l'évalue indépendamment de la suite de la séance.

La partie pratique de l'optimisation se déroule dans un temps précisé dans le règlement spécifique par discipline.

Lors de l'entretien final, le candidat fait un bilan de sa séance puis répond aux questions du jury.



10 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Dressage

Règlement spécifique BFE 2 Dressage 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Dressage.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

10.1 UC 1 :

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- Questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du Dressage, le règlement général et spécifique de la discipline, plus particulièrement aux niveaux concernés, l'échelle de progression, les critères de jugement et la méthodologie de l'entraînement.

10.2 UC 2 :

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive – championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Ponam de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline du Dressage, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permet pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

10.3 UC 3 :

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple, de niveau Amateur ou Club 1 minimum dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le cavalier peut être un stagiaire en formation BPJEPS équitation ayant reçu une formation minimum en Dressage et connaissant la reprise qu'il déroule qui peut être dictée.

Le cavalier déroule la reprise GP Club 1 minimum conformément au règlement de Dressage et au niveau du couple mais enrênement interdit. La reprise peut être dictée.

- 7 minutes d'évaluation du couple sur son exécution de la reprise prévue au règlement de compétition de Dressage.
- 5 minutes de présentation au jury, en présence du candidat, du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien



11 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 CSO

Règlement spécifique BFE 2 CSO 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 CSO.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

11.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du CSO, le règlement de la discipline, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

11.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive championnat de France de niveau Club 1 ou Ponam de Niveau minimum équivalent ou Amateur dans la discipline du CSO, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

11.3 UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple, ayant déjà participé à des compétitions de CSO de niveau Club 1 ou Club Elite ou Amateur, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

L'optimisation est faite sur un parcours de type Grand prix à 1,05 minimum conforme au règlement du CSO et du niveau du couple. Le jury peut changer de parcours au cours d'une même session d'examen. Le public d'application peut être un stagiaire BPJEPS mention équitation ayant déjà reçu une formation sur la discipline du CSO et du niveau requis.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 5 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours.
- 5 minutes de présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 30 minutes maximum et 15 minutes minimum, de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien



12 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 CCE

Règlement spécifique BFE 2 CCE 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 CCE.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

12.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du CCE, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui des niveaux concernés, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

12.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive : championnats de France de niveau Club 1 ou Ponam de Niveau minimum équivalent ou Amateur dans la discipline du CCE, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

12.3 UC 3

Le candidat conduit deux séances d'optimisation pour un couple, de niveau Club 1 minimum ou Amateur en CCE, dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le cavalier peut être un stagiaire en formation BPJEPS équitation ayant reçu une formation minimum en CCE et connaissant la reprise.

Première partie : Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement sur la reprise de dressage du CCE Club 1 minimum ou reprise CCE Amateur conforme au règlement et au niveau du couple. La reprise peut être dictée.

- 7 minutes d'évaluation du couple sur son exécution de la reprise prévue au règlement de compétition de CCE.
- 5 minutes : présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Voir suite page suivante



UC 3 CCE suite

Seconde partie

Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement sur un parcours de Cross de niveau du CCE Club 1 minimum ou Amateur et au niveau du couple:

- 5 minutes d'évaluation du couple sur son exécution d'un parcours aux normes techniques prévues au règlement de compétition de CCE (La distance et le nombre d'obstacles peuvent être réduits sans descendre en dessous d'une distance minimale de 1300 m, de 8 obstacles et de deux combinaisons).
- 5 minutes : présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Pour que cette UC soit acquise, le candidat doit avoir les deux épreuves acquises. En cas de non acquis sur une des épreuves, le candidat ne conserve pas le bénéfice de l'épreuve acquise et devra représenter l'ensemble de l'UC.



13 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Hunter

Règlement spécifique BFE 2 Hunter 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Hunter.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

13.1 UC 1

Pour cette épreuve le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui des niveaux concernés, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition, la terminologie et l'histoire du Hunter ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

13.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Amateur dans la discipline du Hunter, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre d'éventuelles participations à des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéos, photos, croquis, dessins...).

13.3 UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour 1 couple, ayant déjà participé à des compétitions de hunter de niveau Amateur ou Club 1 minimum, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

Cette optimisation est faite sur un parcours de type figures imposées, maniabilité ou Grand prix (au choix du jury) conforme au règlement du Hunter et du niveau du couple. Le jury peut changer de type de parcours au cours d'une même session d'examen. Le public d'application peut être un stagiaire BPJEPS mention équitation ayant déjà reçu une formation sur la discipline du Hunter et du niveau requis.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 5 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours.
- 5 minutes de présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 30 minutes maximum et 15 minutes minimum, de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.



14 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 TREC

Règlement spécifique BFE 2 TREC 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 TREC.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

14.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure trente. Ce dernier est composé :

- D'une épreuve de topographie consistant à décrire d'une manière détaillée et en utilisant les 4 fondamentaux d'orientation (points remarquables, altimétrie, distances et azimuts) un parcours d'environ 3 kms proposé sur une carte,
- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront, entre autres, sur la topographie, le règlement général et spécifique de compétition et plus particulièrement des niveaux concernés, la terminologie et l'histoire du TREC, la méthodologie de l'entraînement.

Il appartient au candidat de se munir des outils nécessaires à l'épreuve de topographie pour mesurer le parcours (ex : réglette de TREC, curvimètre, boussole...).

14.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive championnats de France de niveau Club Elite minimum ou Amateur dans la discipline du TREC, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre d'éventuelles participations à des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéos, photos, croquis, dessins...).

14.3 UC 3 :

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple compétiteur, dont il n'est pas l'entraîneur habituel, dans la discipline du TREC sur un parcours de PTV de niveau Club Elite ou Amateur conforme au règlement et du niveau du couple. Le public d'application peut être un stagiaire BPJEPS mention tourisme équestre ayant déjà reçu une formation sur la discipline du TREC et le PTV et du niveau requis.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 8 minutes d'évaluation du couple sur son exécution du PTV,
- 5 minutes de présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis,
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve,
- 10 minutes d'entretien.



15 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Horse Ball

Règlement spécifique BFE 2 Horse Ball 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Horse Ball.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

15.1 UC 1

Pour cette épreuve le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement aux niveaux concernés, la terminologie et l'histoire du Horse Ball ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

15.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement composé généralement de 15 à 20 séances et intégrant d'éventuelles participations à des compétitions préparatoires. L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive championnats de France de niveau Club ou Amateur, dans la discipline du Horse Ball. Le candidat doit avoir lui-même conduit ce cycle pour la réalité de la situation de conception et de conduite de l'entraînement évaluée.

Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...) Cette épreuve est évaluée à l'aide de la grille d'évaluation réglementaire.

15.3 UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour une équipe de trois compétiteurs, dont il n'est pas l'entraîneur habituel, dans la discipline du Horse Ball.

L'observation se fait à partir de situations de jeu 3 contre 3. Le candidat portant son analyse uniquement sur une des deux équipes définie au préalable. Les situations de jeu correspondent à une série de départs d'actions collectives comprenant 1 coup d'envoi, 3 pénalités n°3, 3 touches, 2 pénalités n°2 tant en situation de défense qu'en situation d'attaque. Le jeu normal continuant jusqu'à un arrêt de jeu respectant le règlement pour finir ces actions.

Le public d'application (l'équipe de 3 joueurs observée) doit être composé de joueurs de Horse Ball de niveau club ou Amateur.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 10 minutes d'évaluation de l'équipe sur les situations de jeu.
- 5 minutes de présentation au jury en présence de l'équipe observée du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve. Le candidat peut utiliser à sa convenance 3 autres joueurs pour les mises en situation qu'il souhaite mettre en œuvre.
- 10 minutes d'entretien



16 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Endurance

Règlement spécifique BFE 2 Endurance 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Endurance.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

16.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé :

- QCM de 20 questions,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront principalement sur :

- le règlement général et spécifique de la discipline de l'endurance et plus particulièrement celui des niveaux concernés.
- les fondamentaux de l'entraînement du cheval: l'endurance métabolique les paramètres physiologiques et leur interprétation, les aspects liés aux conditions climatiques et hydrologiques, les aspects mentaux, les pathologies courantes et plus particulièrement celles liées à la discipline (symptômes, conduite à tenir) ainsi que les différents examens cliniques du cheval (avant une épreuve, pendant, à l'arrivée).
- les fondamentaux de l'entraînement du cavalier d'endurance : Techniques de base appréciation par le cavalier de l'allure, la vitesse, la cadence et leur usage lors d'une épreuve.
- La terminologie et l'histoire de l'endurance.

16.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moins deux mois avant la date l'examen au moment de son inscription.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive championnats de France de niveau Club 1 minimum ou Amateur, dans la discipline l'Endurance, que le candidat a lui même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre d'éventuelles participations à des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

16.3 UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple, ayant déjà participé à des compétitions d'Endurance niveau Club 1 ou Club Elite, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

Cette optimisation est faite sur un parcours dégagé (visibilité nécessaire du couple) d'une longueur minimum de 1500 Mètres avec changements de terrains (route, chemin, ...) et des déclivités si possible marquées et vitesse imposée conforme au règlement et définie par le jury en fonction de la configuration du parcours (12 à 15 km/h) et du niveau des cavaliers.

- 8 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours
- 5 minutes de présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

En fin d'épreuve à la demande du jury le candidat doit pouvoir pratiquer et expliquer sommairement les tests physiologiques mis en œuvre sur un vet gate.



17 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Pony Games

Règlement spécifique BFE 2 Pony Games 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Pony Games.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement

26.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur le règlement général et spécifique de la discipline aux niveaux concernés, la terminologie équestre et spécifique, l'histoire du pony games, la méthodologie d'entraînement ainsi que la connaissance et l'usage des dispositifs.

26.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moins deux mois avant la date l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive de Championnats de France Niveau Club 1 minimum ou Amateur dans la discipline du Pony Games que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires.

Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

26.3 UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour 1 équipe (4 ou 5 cavaliers) compétiteurs de niveau Club 1 minimum en Pony Games dont il n'est pas l'entraîneur habituel. La situation de compétition proposée sera deux ou trois jeux au choix du jury conformes au règlement de l'indice et du niveau de l'équipe. Le jury peut changer de jeux durant la session d'examen.

- 10 minutes d'évaluation de l'équipe sur son exécution des jeux conformément au règlement de compétition de Niveau Club 1 minimum.
- 5 minutes : présentation au jury en présence des cavaliers du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 30 minutes maximum 15 minutes minimum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance.
- 10 minutes d'entretien.



18 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Attelage

Règlement spécifique BFE 2 Attelage 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Attelage.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

27.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur le matériel, la terminologie et l'histoire de l'Attelage, le règlement général et spécifique de la discipline, l'évaluation des reprises de Dressage d'Attelage, ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

27.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive : championnats de France de niveau Club1 minimum ou Amateur ou As de Niveau équivalent, dans la discipline de l'Attelage, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

27.3 UC 3

Le candidat conduit deux séances d'optimisation pour un meneur et son attelage solo ou paire, de niveau Club Elite ou AM en Attelage, dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le meneur peut être un stagiaire en formation BPJEPS Attelage ayant reçu une formation en Attelage et connaissant la reprise et du niveau des normes techniques.

Première partie : Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement et le niveau du meneur sur la reprise de dressage Attelage Club Elite ou AM Solo. La reprise peut être dictée.

- 8 minutes d'évaluation du couple sur son exécution de la reprise prévue au règlement de compétition d'Attelage Club Elite ou AM Solo.
- 5 minutes : présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.

Voir suite page suivante



UC 3 attelage suite

Seconde partie :

Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement sur un parcours type « maniabilité combinée » dont les difficultés correspondent à celle des niveaux Club Elite ou Am Solo

- 05 minutes d'évaluation du couple sur son exécution d'un parcours aux normes techniques suivantes : distance environ : 900m, 12 portes écartement + 20 cm et 2 obstacles de marathon 5 portes maxi ; vitesse imposée 230 m / Mn.
- 5 minutes : présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.

Pour que cette UC soit acquise le candidat doit avoir les deux épreuves acquises. En cas de non acquis sur une des épreuves, le candidat ne conserve pas le bénéfice de l'épreuve acquise et devra représenter l'ensemble de l'UC.



19 Brevet Fédéral d'Entraîneur 2 Voltige

Règlement spécifique BFE 2 Voltige 2012

Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFE2 Voltige.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

19.1 UC 1

Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé d'un questionnaire composé de :

- 20 questions rédigées sous forme de QCM,
- 10 questions ouvertes.

Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire de la voltige, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui des niveaux concernés, la connaissance des mouvements et du code de pointage ainsi que de la méthodologie de l'entraînement.

19.2 UC 2

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires au moment de son inscription, au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive championnats de France de niveau minimum Club 1 individuel ou équipe dans la discipline de la voltige, que le candidat a lui-même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires.

Soutenance : 40 minutes ; présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

19.3 UC 3

Deux sous-épreuves UC 3.1 et UC 3.2 :

Première partie

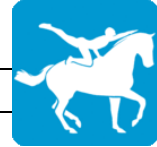
UC 3.1 :

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un trio – voltigeur/cheval/longeur – en situation type de compétition en épreuve individuelle de niveau Club 1 minimum en voltige, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

5 minutes d'évaluation du couple sur son exécution du programme imposé ou libre (décision du jury ou tirage au sort) du règlement de Voltige en cours.

- 5 minutes : présentation au jury par le candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Voir suite page suivante



UC 3 Voltige suite

Seconde partie

UC 3.2 :

Épreuve d'Analyse vidéo d'une présentation équipe libre de niveau Club 1 équipe minimum en conformité avec le règlement.

Visualisation par le jury et le candidat d'une prestation d'équipe de Niveau Club 1 sur le programme libre. D'une durée totale maximum de 5 minutes.

Puis 20 minutes maximum d'épreuve avec le jury :

- présentation par le candidat de l'analyse de la prestation visionnée,
- discussion avec le jury à partir de cette analyse portant sur le diagnostic, les objectifs de progression et les situations que le candidat propose pour les atteindre.

Pour que l'UC3 soit acquise, le candidat doit avoir les deux sous-épreuves acquises, UC 3.1 et UC 3.2. Dans le cas où l'une des sous-épreuves est non acquise, le candidat conserve le bénéfice de celle qui est acquise dans la limite de validité d'une UC – trois ans – et ne doit se représenter qu'à la sous épreuve non acquise.

20 Grilles d'évaluation Brevet Fédéral d'Entraîneur 2

UC 1 BFE 2 Discipline :	<i>ECRIT DE CONNAISSANCES</i>
--------------------------------	-------------------------------



Nom : *Prénom :* *Date :*

Objectif : Evaluer les capacités du candidat à rappeler les connaissances liées à la réglementation, à la technique et à la sécurité dans la discipline, d'énoncer les principes fondamentaux et les méthodes d'entraînement usuelles dans la discipline.

Déroulement : Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure. Ce dernier est composé de deux sous-épreuves : une composée de 20 questions rédigées sous forme de QCM, une autre composée de 10 questions rédactionnelles.


Déroulement	Capacité à évaluer	Critères d'évaluation	A	NA	Commentaires	
QCM	Connaissance de l'histoire et les évolutions de la discipline ; La réglementation générale et spécifique et plus particulièrement au Niveau Club ; La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline ;	70 % de réussite aux questions 14 bonnes réponses sur 20 : QCM			Spécimen	
Questions ouvertes	Les connaissances techniques et spécifiques dans l'entraînement dans la discipline ;	Minimum de 10 / 20 sur le total des 10 questions. Les questions valent 1, 2, 3 ou 4 points pour un total de 20 pts. Le correcteur peut attribuer une partie des points pour une réponse partielle.				
Proposition des évaluateurs					ACQUIS	NON ACQUIS
Signature des évaluateurs						

UC 1 BFE 2		Discipline : TREC		<i>ECRIT DE CONNAISSANCES</i>	
		Nom : Prénom : Date :			
<p>Objectif : Evaluer les capacités du candidat à rappeler les connaissances liées à la réglementation, à la technique et à la sécurité dans la discipline, d'énoncer les principes fondamentaux et les méthodes d'entraînement usuelles dans la discipline</p>					
<p>Déroulement : Pour cette épreuve, le candidat effectue un écrit d'une heure et demi. Ce dernier est composé de trois sous-épreuves : épreuve de topographie consistant à décrire un itinéraire d'une manière détaillée et en utilisant les 4 fondamentaux d'orientation (points remarquables, altimétrie, distances et azimuts) un parcours d'environ 3 kms proposé sur une carte ; 20 questions rédigées sous forme de QCM ; 10 questions ouvertes.</p>					
Déroulement	Capacité à évaluer	Critères d'évaluation	A	NA	Commentaires
Topographie	Lecture de carte	Enumère au moins 70 % des critères d'orientation de l'itinéraire à décrire			Spécimen
QCM	Connaissance de l'histoire et les évolutions de la discipline ; La réglementation générale et spécifique et plus particulièrement au Niveau Club ; La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline ;	70 % de réponses justes 14 bonnes réponses sur 20 : QCM			
Questions ouvertes	Les connaissances techniques et spécifiques dans l'entraînement dans la discipline ; La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline	Minimum de 10 / 20 sur le total des 10 questions. Les questions valent 1, 2, 3 ou 4 points pour un total de 20 pts. Le correcteur peut attribuer une partie des points pour une réponse partielle.			
Proposition des évaluateurs	Chaque partie de l'écrit doit être acquise pour valider l'UC. Commentaires (obligatoires si NON ACQUIS) :			ACQUIS	NON ACQUIS
Signature des évaluateurs					

UC 2 BFE 2		Discipline :		PRESENTATION PAR LE CANDIDAT D'UN CYCLE D'ENTRAINEMENT		
Nom :				Prénom :		Date :
<p>Objectif : Evaluer les capacités du candidat à concevoir, mettre en œuvre et présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive ainsi qu'à concevoir une intervention de formation portant sur l'entraînement</p> <p>Présentation d' un cycle d'entraînement à un Championnat intégrant des compétitions préparatoires . Le cycle présenté s'est déroulé et fait l'objet d'une évaluation de son concepteur.</p>						
Déroulement	Capacité à évaluer	Critères d'évaluation		+	-	Commentaires
Analyse du rapport par le jury Présentation du rapport par le candidat (20 minutes)	Capacité à contextualiser son cycle	· Définit le contexte, le public...				Spécimen
	Capacité à situer un, des couples, une équipe par rapport à une échéance fixée et à poser un diagnostic	· Définit les facteurs (techniques, physiques, tactiques, psychologiques) mis en jeu pour répondre à l'échéance visée.				
		· Décrit les situations et moyens utilisés pour évaluer le, les couples (l'équipe pour les disciplines collectives) par rapport à ces facteurs.				
		· Etablit un diagnostic sur les points forts et les points faibles du couple (ou de l'équipe).				
	Capacité à concevoir et à mettre en œuvre un cycle d'entraînement	· Définit des objectifs pertinents et cohérents avec le diagnostic établi.				
		· Planifie les objectifs du cycle d'entraînement.				
		· Conçoit des situations d'entraînement et expose leur mise en œuvre.				
		· Conçoit des moyens d'évaluation en cours de cycle et expose leur mise en œuvre.				
	Capacité à évaluer son cycle d'entraînement à posteriori	· Décrit les adaptations et ajustements effectués sur les objectifs et les séances en fonction de son évaluation, du contexte et des contraintes rencontrées.				
		· Analyse la performance obtenue lors de l'échéance fixée, mesure l'écart entre le ou les objectifs fixés et la performance obtenue.				
		· Identifie et analyse les éléments ayant favorisé ou limité la performance.				
		· S'interroge sur sa démarche globale (pertinence des choix, efficacité de l'action).				
Capacité à formaliser son action par écrit	· Propose de nouveaux axes de travail à moyen et long terme.					
	· Propose un document de qualité (forme, structure, clarté, syntaxe, orthographe).					
		· Présente sa démarche d'entraînement de façon méthodique en utilisant un vocabulaire adapté.				



	Capacité à exposer et à valoriser son action lors de la présentation	· Restitue son action dans un cadre théorique,			Spécimen
		· Explicite la conceptualisation et la méthodologie de l'entraînement			
		· Présente son action de manière synthétique, précise, ordonnée et en gérant le temps imparti.			
		· Utilise des supports de communication pertinents (logiciel de présentation, vidéo, croquis...) permettant d'étayer et d'illustrer le dossier.			
Entretien (20 minutes)	Capacité d'argumentation	· Ecoute les questions et y répond avec précision, argumente			
		· Etaye son argumentation par l'apport de connaissances et d'exemples pertinents tirés de son expérience.			
		· Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.			
		· Est convaincant sur la réalité du vécu personnel.			
		· Fait preuve d'ouverture d'esprit et enrichit l'échange.			
Commentaires (obligatoires si NON ACQUIS)			<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">ACQUIS</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">NON ACQUIS</div> </div>		
Signature des évaluateurs					

UC 3 BFE 2 Discipline :		OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE			
Nom : Prénom : Date :					
Objectif : Evaluer les capacités du candidat à optimiser un couple (ou une équipe pour les disciplines collectives) dans le cadre d'un entraînement dans la discipline.					
Déroulement	Capacité à évaluer	Critères d'évaluation	-	+	Commentaires
<u>Observation et analyse</u> (voir suivant la situation définie par le règlement de la discipline).	Capacité à identifier sélectionner et analyser les éléments clés de la performance.	. Observe le couple et/ou l'équipe sur la situation de compétition définie dans le règlement de la discipline.			Spécimen
	Capacité à analyser la performance.	. Décrit et situe la performance dans le cadre d'une situation de compétition à partir de l'observation.			
		. Identifie les comportements du couple et/ou de l'équipe,			
<u>Diagnostic et présentation</u> par le candidat des objectifs de la séance (5 minutes en présence du cavalier ou de l'équipe)	Capacité à proposer des objectifs de travail pour optimiser la performance.	. Expose les causes et les effets			
		. Propose des objectifs clairs en rapport avec son analyse			
Conduite de la séance (15 minutes mini, 30 minutes maxi)	Capacité à mettre en œuvre une ou des situations d'entraînement optimisant la performance.	. Met en œuvre une ou des situations en cohérence avec le ou les objectifs énoncés.			
		. Est efficace, pertinent et gère le temps dans sa mise en œuvre.			
		. Adapte les situations en fonction du déroulement			

		<ul style="list-style-type: none"> · Assure la sécurité dans ses mises en œuvre et de par ses consignes. · Propose des situations d'entraînement dans le respect du cavalier et du cheval, prend en compte leur intensité. · S'exprime clairement et utilise une terminologie technique juste. · Etablit une communication de qualité avec le ou les cavaliers · Démontre l'optimisation. 			Spécimen
Entretien <i>(10 minutes)</i>	Capacité à évaluer l'optimisation et la ou les situations d'entraînement.	<ul style="list-style-type: none"> · Analyse l'impact de sa séance. · Analyse la pertinence de ses choix techniques et pédagogiques. · Argumente. · Propose des objectifs à moyen ou long terme. 			
Commentaires (obligatoires si NON ACQUIS)			ACQUIS	NON ACQUIS	
Signature des évaluateurs					